



Les aides financières de l'Office De l'Eau Martinique

## Information et sensibilisation

### INFORMER ET SENSIBILISER

LES PUBLICS À FORT POUVOIR DE TRANSMISSION ET ACTEURS DU CHANGEMENT

TYPES ET EXEMPLES D'OPÉRATIONS AIDÉES

#### Préparation des opérations

- ▶ Thématiques ciblées : eaux et milieux aquatiques, éducation civique à l'environnement
- ▶ Opérations inscrites dans une programmation au moins annuelle
- ▶ Outils de communication adaptés à différents publics cibles (sites internet, applications numériques, affiches...)

#### Mise en œuvre et réalisation des opérations

- ▶ Charges de fonctionnement (dont personnel) directement imputables à la mise en œuvre du projet

#### Valorisation, diffusion et promotion des opérations

- ▶ Supports de communication réutilisables
- ▶ Actions hors communication institutionnelle du maître d'ouvrage

### Taux de subvention

compris entre :

**40 et 50 %\***

\* Les taux peuvent être bonifiés en fonction de la pertinence environnementale du projet

Se référer à la **fiche action 1.d** du 3ème PPI pour plus de détails sur les projets aidés : [www.eaumartinique.fr](http://www.eaumartinique.fr)

L'Office De l'Eau Martinique est un organisme public chargé de faciliter des actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Il assure le financement d'actions et de travaux portés par des acteurs locaux, en cohérence avec sa stratégie d'intervention.



Il a également pour missions l'étude et le suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages, l'assistance technique, la formation ainsi que l'information et la sensibilisation de la population martiniquaise.

Retrouvez tous les détails sur les aides et les redevances de l'ODE Martinique et téléchargez votre formulaire de demande de subvention sur

[www.eaumartinique.fr](http://www.eaumartinique.fr)

Pour toute question, contactez le service Interventions financières :

[aides@eaumartinique.fr](mailto:aides@eaumartinique.fr)  
ou 05 96 48 47 20

#### Office De l'Eau Martinique

7, avenue Concordet - BP 32  
97201 Fort-de-France Cedex  
Standard : 05 96 48 47 20  
Fax : 05 96 63 23 67  
[contact@eaumartinique.fr](mailto:contact@eaumartinique.fr)

[www.eaumartinique.fr](http://www.eaumartinique.fr)



[www.twitter.com/odemartinique](https://twitter.com/odemartinique)



[www.facebook.com/ODE-Martinique](https://www.facebook.com/ODE-Martinique)



## 3<sup>ÈME</sup> PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION (2017-2022)

Les aides financières de l'Office De l'Eau Martinique

## Information et sensibilisation



Rivière Blanche © C. Kéroux - BRU

conception maquette - BRU 2017

Sur la période 2017-2022, l'Office De l'Eau s'engage à vos côtés pour la **préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques** :

- > Diffuser et rendre lisible la politique publique de l'eau et sa déclinaison dans le bassin martiniquais
- > Informer les différents publics des enjeux prioritaires de l'eau et des milieux aquatiques en Martinique
- > Inciter aux comportements responsables vis à vis de cette ressource et de ce patrimoine
- > Impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre du 3ème PPI

L'Office De l'Eau peut vous accompagner en participant au **financement d'actions d'information et de sensibilisation sur la ressource en eau et les milieux aquatiques**.

En parallèle, des actions complémentaires sont réalisées par l'Office De l'Eau :

- > Communication institutionnelle et diffusion des réalisations de l'Office
- > Fédération et coordination des acteurs qui assurent l'information et la sensibilisation sur l'eau et les milieux aquatiques
- > Communication de proximité et grands projets stratégiques pour le 3ème PPI

Les aides seront principalement attribuées dans le cadre de conventions et l'Office De l'Eau privilégiera :

- Les actions présentant un **caractère innovant, multithématique et/ou collectif**
- Les actions **liées à un autre projet soutenu par l'ODE** (étude ou investissement)

## MON PROJET PEUT-IL BÉNÉFICIER D'UNE AIDE ET SI OUI, COMMENT ?



### 1 Mon projet est-il éligible ?

Pour qu'il soit éligible aux aides de l'ODE pour les actions d'information et de sensibilisation, **plusieurs critères doivent être remplis** :

- Mon projet répond aux objectifs de l'ODE de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Je suis à jour de mes déclarations et paiements des redevances de bassin
- Mon projet n'a pas encore démarré
- Je fais partie des bénéficiaires ciblés et mon projet rentre dans les catégories aidées

### 2 Quand déposer ma demande d'aide ?

Je prends **contact avec le service Interventions financières** de l'ODE avant d'initier ma demande.

**2 cas possibles :**

- Je dépose ma demande **directement** auprès du service Interventions financières de l'ODE
- Je réponds à un **appel à projets** lancé par l'ODE

### 4 Que se passe-t-il après le dépôt de ma demande ?

Mon dossier doit être complet pour être étudié !

- Mon dossier est analysé par les instructeurs de l'ODE et ses partenaires techniques et financiers
- Des compléments d'informations peuvent m'être demandés pendant la procédure
- Mon projet passe par les instances de décision d'attribution des aides

Je suis **informé sous 7 jours** de la réception de mon dossier et sous **1 mois** de son éligibilité.

### 5 Une aide m'a été attribuée : quelles sont mes obligations ?

C'est parti ! J'ai maintenant **2 ans\*** pour réaliser mon projet. Il devra être conforme à ce que j'ai présenté dans ma demande d'aide.

- J'informe l'ODE de l'avancement de mon projet
- Je justifie les dépenses effectuées et produis un rapport technique et un bilan des dépenses
- La subvention m'est versée après contrôle de conformité par l'ODE

### 3 Que doit contenir mon dossier ?

L'utilisation du **formulaire dédié est obligatoire** lors du dépôt de la demande d'aide.

**Un projet clairement défini, planifié et bien présenté**

- Le contexte, les objectifs poursuivis et les résultats attendus
- Le calendrier d'exécution
- Le détail des actions qui composent mon projet et des moyens nécessaires pour le mener à bien

**Un plan de financement détaillé, équilibré et justifié**

- Je vérifie que mes dépenses sont éligibles aux aides de l'ODE
- Je présente un budget prévisionnel explicitant les dépenses associées à ma demande d'aide et les financements obtenus/escomptés
- Je justifie des ressources indiquées dans mon plan de financement et de mes capacités de préfinancement



**JE JOINS À MA DEMANDE :**

1 note descriptive de mon projet + 1 note justificative de son intérêt environnemental

\*Durée contractuelle moyenne, pourra être ajustée en fonction du type de projet (entre 1 et 4 ans)